

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2024
Délibération n°2024 – 12 – 04

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09
Présents : 06
Votants : 07

L'an deux mille vingt quatre
Le dix décembre à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 02/12/2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, PERRET Morgane, Thomas
GUILLEMOT, MICHEL Rémi, Tony LE GOFF

Absents : BRULE Corinne, ASFEZ Peggy, DESFONTAINE Gilles (a donné procuration à
Michel BERTHET)

Vote

<i>Pour :</i>	07
<i>Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	0

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Subvention participation sortie scolaire planète sauvage 2025

Le maire informe l'assemblée du projet de la mairie de subventionner en partie une sortie scolaire à Planète Sauvage. Pour 55 élèves des écoles du RPI St Laurent/St Congard, le total du tarif du parc s'élève à 1 245,00 euros TTC et le coût du transport sera d'environ 860 euros soit un total 2 105 euros. Une demande de participation de 10 euros par enfant sera faite aux parents, ainsi le reste à charge sera de 1 555,00 euros divisé en 2 participation par commune. Le reste à charge pour la commune de Saint Laurent sur Oust sera d'environ 777,50 euros adaptable en cas de changement de prix sur le devis et selon le nombre d'enfant se rendant à la sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la subvention de cette sortie.

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 10/12/2024

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

